

COMMUNE DE POLIEZ - PITTET 22/2

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Village

1 : 1000

Plan établi sur la base de la mensuration cadastrale
Echallens, le 3 mai 2001
L'ingénieur géomètre officiel : Régis COURDESSE
Bureau technique JAN & COURDESSE S.A.
Ingénieurs géomètres officiels et ingénieur rural agréé
Rue de Préz-Palud 7 - 1610 ECHALLES Tél : 021 / 886.22.44 Fax : 021 / 886.22.47
Rue de la Hêtre II - 1033 OISEAUX Tél : 021 / 735.91.50 Fax : 021 / 735.47.37
E-mail : jan.courdesse@genetique.ch

Approuvé par la Municipalité de Poliez - Pittet
dans sa séance du 18 décembre 2000
Le Syndic : Jean-Paul GNDROZ La Secrétaire : Monique PAHUD
Le Syndic : Jean-Paul GNDROZ La Secrétaire : Monique PAHUD
Adopté par le Conseil Général
dans sa séance du 11 juin 2001
Le Président : Robert PITTET La Secrétaire : Tania GIORDANO
Soumis à l'enquête publique
du 5 janvier 2001 au 5 février 2001
Au nom de la Municipalité
Approuvé par le Département des Infrastructures
Lausanne, le 10 AOÛT 2001
Le Chef du département :

LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de nature
- INV INVENTAIRE
- PGN PLAN DE PROTECTION GENERAL
- MH MONUMENT HISTORIQUE
- carmin Nouvelle
- teinte rose Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'article 80, alinéa 2 L.A.T.C. peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.
- orange Loi sur les routes, ART. 36
- Aménagement de carrefour à étudier

Seuls les documents originaux déposés au Greffe municipal de Poliez-Pittet font foi pour la détermination des limites des zones.

